

**DELIBERATION N° 13**

**Parkings de l'Hôtel de Ville et de la plage : Dieppe Rétro 3 et 4 septembre 2016 –  
demande de gratuité du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 39*

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

**Sont présents** : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

**Sont absents et excusés** : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas**

.../...

**Rapporteur : Luc Desmarest**

L'association Dieppe Rétro organisera les 3 et 4 septembre 2016 une manifestation de véhicules anciens de collection à Dieppe. Elle sollicite la Ville pour obtenir la gratuité du stationnement sur les parkings de l'Hôtel de Ville et de la plage de Dieppe.

L'objectif de DIEPPE RETRO est de contribuer au développement de Dieppe et sa Région par le biais de l'automobile en faisant venir un maximum de visiteurs, touristes, consommateurs de toute la région, le temps d'un week-end.

Il convient donc d'accorder la gratuité des parkings aux exposants et organisateurs :

- le samedi 3 septembre 2016 à compter de 5 h jusqu'à 12 h, sur le parking aérien de l'hôtel de Ville, en totalité,
- du samedi 3 septembre 2016 à compter de 17 h jusqu'à 8 h, le lundi 5 septembre 2016 sur le parking de la plage en sous-sol sur 20 places
- le samedi 3 septembre 2016 de 17 h à minuit sur le parking en surface de la plage sur 40 places ,

**Vu :**

- l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant :**

- l'intérêt local et le caractère exceptionnel de cette manifestation ;
- les avis des commissions n°1 et n°3 du 28 juin 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accorder la gratuité du stationnement dans les limites citées ci avant sur la zone dédiée au stationnement du parking aérien de l'Hôtel de Ville et sur la zone dédiée au stationnement en surface et dans le parking sous-sol de la plage.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--